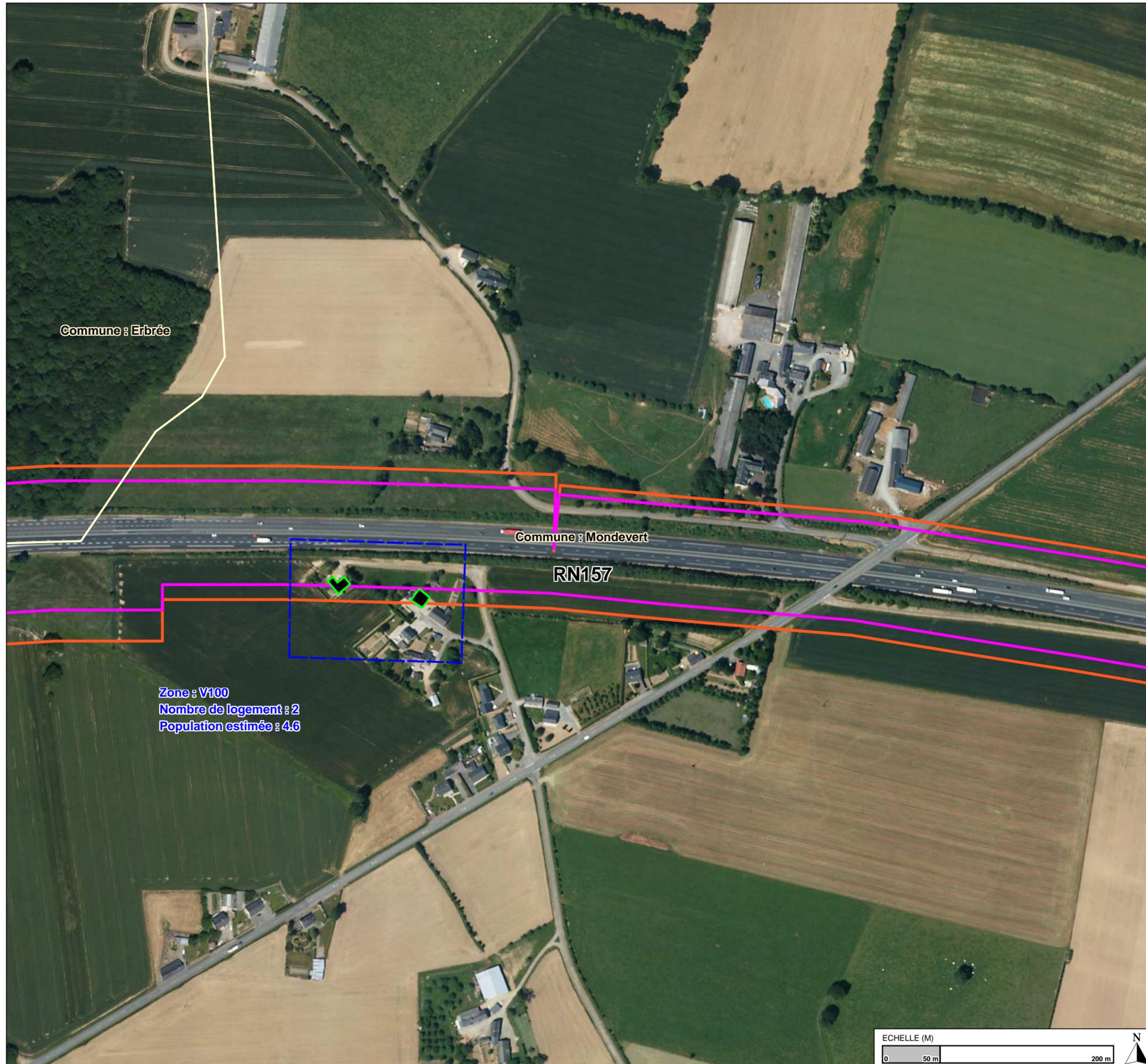


Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

en application de la directive européenne n° 2002/49 CE du 25 juin 2002

Infrastructures routières de plus de 6 millions de véhicules par an (trafics 2006)



Dépassements des valeurs limites

Niveaux déclencheurs des plans de résorption

— Lden 68 dB(A) et +

— Ln 62 dB(A) et +

▭ Zone à traiter

Priorité de traitement

◆ Bâtiment exposé et répondant aux critères d'antériorité

■ Bâtiment exposé mais ne répondant pas aux critères d'antériorité

▭ Bâtiment non concerné (garage, hangar, commerce, ...)

Zone : V100
Nombre de logement : 2
Population estimée : 4.6

